

Règlement du Jeu
Jeu concours Fnac SOURIS LOGITECH G502 GOLD 24K

Article 1 - Organisation

La société FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVICES, SAS au capital de 324 952 656,00€, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 775 661 390, ayant son siège social sis ZAC Port d'Ivry – 9 rue des Bateaux Lavois – 94200 Ivry-sur-Seine (ci-après désignée « la Société Organisatrice »), organise un jeu internet avec obligation d'achat par tirage au sort intitulé « **Jeu concours Souris Logitech** » du jeudi 2 mai 2024 10h00 (GMT + 1) au jeudi 13 mai 2024 23h59 (GMT+1) (ci-après le « Jeu »).

Article 2 - Accès

La participation à ce Jeu, soumise à condition d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure (à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, des responsables et du personnel des établissements participants, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et membres de leur famille respectifs) et qui remplit les conditions suivantes

- Être une personne physique majeure,
- Avoir sa résidence habituelle en France métropolitaine,
- Avoir procédé à un achat ferme et définitif d'un produit Logitech éligible (voir annexe 1) sur le site internet exploité par la Société Organisatrice et accessible à l'adresse URL www.fnac.com (hors marketplace et hors produits Fnac Occasions) ou toute adresse URL qui lui serait substituée pour quelque cause que ce soit (ci-après désigné le « Site »). Cet achat est désigné ci-après le « Panier d'Achat ».
- Avoir réglé la somme correspondante à ladite commande par carte bancaire. Les commandes payées par paiement en plusieurs fois ne sont pas éligibles au jeu, ni les commandes payées via PayPal.
- Avoir enclenché sa participation au Jeu en cliquant sur l'icône « je joue » placée sur la page de confirmation de commande
- Avoir retiré le produit en magasin ou avoir reçu le produit et ne pas avoir exercé son droit de rétractation suite à sa commande du produit éligible, à la date du tirage au sort (10/06/2024),
- Une seule commande par foyer sera prise en compte sur toute la période du jeu

Tout participant qui remplit les conditions ci-dessus est désigné individuellement « Participant » et collectivement les « Participants ».

La participation des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront invalidées, tout comme les participations des personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation sera exclue du Jeu sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation.

Article 3 - Modalités de participation au Jeu

A compter du 02/05/2024 à 10h00 (GMT + 1) pour tenter de gagner la souris Logitech G502 édition Gold 24K d'une valeur 500€, les Participants doivent :

- Se rendre sur le site www.fnac.com
- Acheter un produit Logitech dans la liste des produits éligibles à l'opération en Annexe 1 du présent règlement (hors produits marketplace et Fnac occasion) entre le 02/05/24 10h00 et le 23/05/24 23h59 (GMT +1)
- Renseigner son adresse email

Tout formulaire incomplet ne sera pas pris en compte pour le tirage au sort. Une seule participation au jeu concours sera retenue.

Le Participant reconnaît expressément qu'il prend part librement au Jeu et que l'achat effectué par ses soins dans le cadre des présentes n'est motivé, à quelque titre que ce soit, par l'espérance du gain pouvant résulter de sa participation au Jeu.

Le Participant reconnaît expressément que le paiement du Panier d'Achat devra être définitif et n'avoir fait l'objet d'aucune annulation pour quelque cause que ce soit. En cas d'annulation du paiement, totale ou partielle, la participation au Jeu sera annulée, et toute dotation éventuellement gagnée dans le cadre du présent Jeu sera, par conséquent, annulée.

Article 4 : Dotation

Sont mis en jeu :

1 souris Logitech G502 édition limitée Gold 24K d'une valeur de 500 € TTC.

La dotation ne peut être ni échangée, ni revendue, ni remboursée, même partiellement, ni portée au crédit d'une carte ou d'un compte bancaire, ni faire l'objet d'un escompte et ne peut donner lieu à aucun rendu de monnaie. Elle n'est ni remplacée, ni remboursée en cas de perte ou de péremption.

Article 5 : Désignation des Gagnants et remise des gains

Le Participant confirmera sa participation au Jeu et son acceptation corrélative du présent règlement de jeu, en cliquant sur le bouton « je joue » situé sur la page de confirmation de commande.

La désignation des gagnants intervient par un tirage au sort en fin d'opération pour déterminer le gagnants Le Tirage au sort sera effectué le 10/06/2024 au plus tard sur la base de tous les Participants qui auront validé leur participation et rempliront les conditions d'éligibilité.

A l'issue de ce tirage au sort, le Participant sera informé par e-mail s'il a été tiré au sort comme gagnant, sur l'adresse mail qu'il aura communiqué lors de son inscription

Les gagnants devront faire le nécessaire pour fournir à la Société Organisatrice l'ensemble des informations nécessaires aux fins de procéder à la remise du gain telles que précisées via l'email de confirmation du gain adressé au Participant Gagnant à l'issue de sa participation au tirage au sort et devra avoir respecté les conditions de validité du gain pour bénéficier de son lot. Le gagnant recevra sa dotation à l'adresse postale indiquée lors de sa commande qui lui a permis de participer au jeu. Attention à bien vérifier que cette dernière est toujours valable.

Article 6 : Consultation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.

Le règlement complet du jeu y compris ses avenants éventuels sont déposés auprès de l'étude huissier de justice, SCP SYNERGIE HUISSIER 13, 21 rue Bonnefoy, 13006 MARSEILLE

Article 7 : Litiges et responsabilités

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement du Jeu étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le présent Jeu ou à en modifier les conditions. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur à compter de sa mise à disposition via le Site. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au Jeu.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot en raison de la transmission d'une adresse mail erronée, ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des Gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'expiration du Jeu, à l'adresse suivante : FNAC service client « Jeu concours Logitech Souris mai 2024 » rue des Bateaux-Lavois – ZAC Port d'Ivry -94200 Ivry-sur-Seine

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès au Site, et du mode de tirage au sort par l'algorithme de désignation aléatoire mis en place dans le cadre du Jeu. Dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches. La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une dotation, ou du fait de l'utilisation d'une dotation par un gagnant. Il est rappelé que le Jeu est réservé aux personnes physiques majeures.

La Société Organisatrice ne garantit pas la sécurité des échanges par voie de communications électroniques et ne saurait en aucun cas être responsable des dommages qui en résulteraient. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à participer au Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

Article 8 : Mise en garde

Les Participants sont invités à participer au présent Jeu avec discernement et modération.

La Société Organisatrice tient à mettre en garde les Participants contre tout comportement compulsif de nature à modifier gravement leur comportement économique, ou déloyal en vue d'augmenter leurs chances de gain, et ne saurait être tenue pour responsable des dommages et conséquences qui en découleraient.

Article 9 : Données personnelles - Informatique et Libertés –

Les données à caractère personnel collectées par le biais des bulletins d'inscription sont nécessaires à l'exécution du jeu et du présent règlement et ne seront traitées par Fnac en sa qualité de responsable de traitement ou ses partenaires qu'aux seules fins de gestion du Jeu et d'expédition de la dotation. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également utilisées par FNAC pour vous envoyer des offres commerciales par email ou par sms.

Elles ne seront communiquées à aucun tiers et ne seront conservées que pour la durée du Jeu, à l'exception des données du Gagnant qui pourront être conservées pour la durée nécessaire à l'expédition de la dotation et à son suivi et pourront être communiquées aux partenaires chargés d'acheminer les colis. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également conservées pour les besoins de la prospection commerciale pendant une durée de 3 ans. Les données à caractère personnel des Participants seront traitées exclusivement sur le territoire de l'Union européenne.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, tout Participant, sur simple demande, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant en remplissant le formulaire de contact disponible à l'adresse : https://www.fnac.com/espace_client/contact ou à partir du gestionnaire de préférence disponible dans votre espace client. Il est possible de contacter le DPO de Fnac à l'adresse dpo@fnacdarty.com pour toute question concernant les modalités de traitement des données.

Les Participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 10: Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et/ou le Site et/ou les lots sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif. Toute exploitation est soumise à autorisation préalable et écrite.

Article 11: Litige

Le présent règlement est soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile.

ANNEXE 1 : Liste des produits éligibles à l'opération

SKU	Marque	Libellé
9240666	Logitech	G502 X - white
9240657	Logitech	G502 X - black
9240661	Logitech	G502 X Lightspeed - black
9216854	Logitech	G435 - black
9186216	Logitech	G733 - black
9186215	Logitech	G733 - white
9150482	Logitech	Pro X Headset
9084739	Logitech	G305 Black
9158477	Logitech	G915 LS Tactile
9176184	Logitech	G915 TKL Tactile
8799083	Logitech	G213
9142497	Logitech	G Pro Wireless
9234874	Logitech	G535 - Black
9211040	Logitech	G335 - Black
9087113	Logitech	YETI BLACKOUT
9177201	Logitech	SNOWBALL ICE BLACK
8426562	Logitech	SNOWBALL ICE USB
8426554	Logitech	YETI USB
9190763	Logitech	Z407
9066725	Logitech	Z207 BT BLACK
9258168	Logitech	LOGITECH G CLOUD
8733953	Logitech	LOGITECH FND G29 DRIVING FORCE RACING WH
8733970	Logitech	LOGITECH FND G920 DRIVING FORCE RACING W
9262685	Logitech	LOGITECH LOGITECH G29+A10 GEN1(NOIR)
9262684	Logitech	LOGITECH LOGITECH G920+A10 GEN1(NOIR)